

ACCUSATION
CORRECTE
DU VRAI PÉNITENT,



Où l'on enseigne la manière qu'il faut éviter, &
celle qu'il faut suivre en déclarant les péchés
au Sacrement de confession.


Par le R. P. CHAUKEND, Missionair Jésuite.



01R
697

A TROYES,
Chez GARNIER, Imprimeur-Li-
braire, rue du Temple.

Avec Permission.



PREFACE.

TOUS les Chrétiens savent que Dieu examinera très-exactement à leur mort, & même en la présence de tout l'Univers dans la vallée de Josaphat la moindre de leurs paroles oiseuses. Tous les Théologiens enseignent que les paroles que le Penitent dit en sa Confession, lorsqu'il exprime l'espèce, le nombre de ses péchés sont la manière dont le Sacrement est composé, ce qui me fait dire que jamais nous ne devons régler plus soigneusement nos paroles que lorsque nous nous confessons; & néanmoins il y a très-peu de Pénitens qui les sachent si bien régler, qu'il ne manque très-souvent, ou pour en dire trop ou pour en dire peu.

Il est très-difficile de corriger ces défauts, car ne se commettant qu'en secret, le Confesseur n'a pas le loisir de les corriger en chaque Penitent. Les Prédicateurs ne peuvent pas les exprimer ni les reprendre tous en public: les Cathéchistes ne le sauroient faire assez apprendre en leurs Cathéchèses, & dans les Livres spirituels, outre qu'ils n'en parlent pas beaucoup, ils ne sauroient être lus ou entendus

par la plupart de ceux qui les commettent d'où il arrive que les mêmes défauts durent toujours ; qu'on perd beaucoup de temps à interroger, ceux qui ne les savent pas accuser, ou à écouter ceux qui vont faire une confession qu'on pourroit très-bien faire en moins d'un quart-d'heure.

C'est pourquoy il est nécessaire pour une entière instruction d'un Pénitent, que nous exprimions ici toutes les fautes qu'il faut éviter. Nous représentons donc en quatre dialogues du Confesseur & du pénitent, les fautes de celui qui ne dit rien parce qu'il n'explique aucun de ses péchés : Les fautes de celui qui ne dit pas assez, parce qu'il n'explique ni l'espèce ni le nombre : Et celles d'une Femme qui dit trop, parce qu'elle ajoute en déclarant ses péchés plusieurs paroles superflues. A la fin nous mettons le Dialogue des Confesseurs avec le pénitent qui dit bien & qui s'accuse de ses péchés comme il faut.

La plupart de ces fautes que nous exprimons en des Dialogues, sont proposées & corrigées par l'Evêque JEAN SANCHES, qui a pris la peine de les resiter dans un grand & docte Volume qu'il a composé des Sacremens, & quoy-

que chaque pénitent ne puisse pas s'imaginer qu'on commette toutes ces sortes de fautes en sa confession, parcequ'il ne les commet pas lui-même, néanmoins la plupart des Confesseurs qui ont vaqué longtemps à oïr les Confessions de toutes sortes de personnes jugeront cette instruction très-nécessaire & utile.

Que si les exemples que nous mettrons ici n'arrivent pas ordinairement, ils sont néanmoins fort propres à instruire ceux qui font d'autres fautes semblables : & dans ces exemples, ainsi que dit le Proverbe, on exige pas avec la dernière rigueur la vérité.

In exemplis non requiritur veritas.

Ceux qui tâchent dans leurs Sermons ou dans leurs Livres de paroître savans, ne se proposent de parler qu'aux doctes : mais ceux qui, à l'exemple des Apôtres, s'accoutument à la portée des esprits les plus grossiers, disent avec Saint Paul à ces esprits relevés : *Non stulto propter Christum vos autem prudentes in Christo, nos infirmi : vos autem fortes, vos nobiles, vos autem ignobiles*, pendant que vous professez d'être prudent en Jésus-

christ, nous professons la sainte folie de son Evangile : nous faisons les esprits foibles & vous les esprits forts, vous êtes les Docteurs excellens, & nous ne sommes que les instrumens des idiots.



L'ACCUSATION CORRECTE
du vrai pénitent,

Où l'on enseigne la manière qu'il faut éviter & celle qu'il faut suivre, en déclarant ses péchés au Sacrement de la Confession.

PREMIER DIALOGUE.

Le Confesseur. & le pénitent idiot & grossier qui ne dit rien.

LE PÉNITENT.

BON-JOUR, mon pere, & bonne sere
Confessez moi un peu, s'il vous plaît.
Et puis il dit son Chapelet: Pater nosh. &c.

Le Confesseur. Faites le signe de la Croix, & dites: Mon Pere, bénissez-moi car j'ai péché.

Le Confesseur. Combien y a-t il de temps que vous n'avez été à Confesse?

Le Pénitent. Je ne fais.

le c. Dites du moins à peu-près depuis quel temps c'est.

le p. Depuis que vous me confessâtes.

le c. Mais, mon cher ami je ne me souviens point de cela.

le p. Mon pere, je me suis confessé une fois depuis Noël. le c. Quel jour?

le p. Ce fut le jour de notre Confrérie

le c. En quel temps est le jour de votre Confrairie ?

le p. C'est à la fête de N. D. d'Orace.

le c. En quel tems arrive cette fête, car elle n'est point marquée dans notre bréviaire ? *le p.* C'est en Carême.

le c. Mais le Carême dure six à sept semaines, il faut dire à peu près combien il y a de mois ou de semaines ?

le p. Attendez donc que je compte bien juste, il y a 4 mois 3 semaines un jour.

le c. Vous deviez d'abord dire sans tant parler, mon pere, il y a environ cinq mois que je n'ai été à confesse.

En cette confession que vous fîtes ne laissâtes-vous point quelque péché à dire ?

le p. Non, mon pere, je dis toujours tout.

le c. Avez-vous fait la pénitence qu'on vous donna ? *le p.* Oui, mon pere.

le c. Quelle pénitence vous donna-t on ?

le p. D'être homme de bien, & de ne point faire de péchés.

le c. Quoi ! ne vous en donna-t-on point d'autres ? *le p.* N'est-ce pas assez ? que voudriez-vous davantage.

le c. Votre Confesseur ne vous ordonna-t-il point de dire quelques Chapelers ou de faire dire quelques Messes, ou de faire quelques bonnes œuvres.

le p. Non, *le c.* Que vous ordonna-t il donc *le p.* Rien que d'être homme de bien & de ne point faire de péchés.

le c. Je vois bien, mon cher ami, que vous ne savez pas qu'en chaque confession on donne au pénitent une pénitence à faire

Dites-moi donc quels péchés vous avez faits depuis que vous avez été à confesse.

le p. Je n'ai rien fait que ce que doit faire un homme de bien & d'honneur.

le c. Quoi ! vous n'avez point commis de péchés ? Non, mon pere.

le c. N'avez-vous point juré ?

le p. Dieu m'en garde.

le c. N'avez vous point dérobé ?

le p. Ah ! mon pere, pour qui me prenez-vous ? je suis bien pauvre, mais j'ai la crainte de Dieu.

le p. La déraction n'est pas en ma bouche

lec. Quels péchés avez-vous donc fait ?

le p. Point.

le c. Que venez-vous donc faire ici ?

le p. Je viens me confesser pour gagner ce beau pardon.

le c. Dites donc votre confession !

le p. Je ne jure pas, je ne dérobe pas, Je ne parle mal de personne, je ne m'enivre pas ; voilà tout, mon pere, donnez-moi votre sainte absolution.

le c. Quoi ! mon ami, vous n'avez point fait de péchés depuis cinq ou six mois.

Il parle en termes généraux.

le p. Ah ! mon pere, nous n'en faisons que trop, plutôt à Dieu pas tant, car nous sommes si grands pécheurs, nous offensoons toutes les heures toutes les nuits pauvres misérables : *mea culpa mea culpa.*

le p. Qu'avez-vous donc fait en particulier ?

le p. J'ai fait tous les sept péchés mortels, j'ai été superbe, avare, luxurieux, envieux, gourmand, colere & paresseux.

le c. Dites-moi en particulier comment vous avez commis ces péchés.

le p. J'ai mal parlé de ma langue ; j'ai mal regardé de mes yeux, j'ai mal fait de mes mains, j'ai mal marché de mes pieds ; voilà tout, mon pere.

le c. Comment avez-vous mal parlé de votre langue, avez-vous juré ?

le p. Non, *le c.* Avez-vous détracté ?

le p. Non, *le c.* Qu'est-ce donc que vous avez dit ?

le p. J'ai mal parlé de ma langue.

le c. Dites-moi donc en particulier ce que vous avez fait ?

le p. Voyez-vous mon pere, hors de tuer & dérober j'ai tout fait.

le c. Avez vous blasphemé !

le p. Non, pas cela,

le c. Avez-vous manqué à la Messe un jour de fête ? *le p.* Dieu m'en préserve.

le c. Voulez-vous du mal à quelqu'un ?

le p. Le mal que je veux me vienne.

le c. Qu'avez-vous donc fait ?

le p. Ne vous dis-je pas que hors de tuer & dérober j'ai tout fait.

Il parle en termes hyperboliques & ambigus

le c. Mon cher ami, ce n'est pas ainsi qu'il se faut accuser en la confession ; mais il faut que vous disiez si vous avez fait quelque péché : comme par exemple, si vous avez juré, si vous avez détracté.

le p. Eh bien ! si j'ai juré, j'en demande à Dieu pardon, si j'ai détracté, j'en demande à Dieu pardon, si j'ai dérobé j'en demande à Dieu pardon.

le c. Il ne faut pas dire ainsi ; mais il faut dire qu'on a juré ou dérobé.

le p. Quelquefois on jure, quelquefois on détracte ; quelque fois on dérober.

le c. Mais avez-vous fait ce que vous dites-là ?

le p. Que le bon Dieu m'en préserve.

le c. Vous ne dites pas encore bien, car quand une personne a juré ou détracté elle s'en doit accuser.

le p. Une personne jure, une personne s'impatiente, une personne s'enivre.

le c. Et qui est cette personne, est-ce vous ? le p. Non, Dieu merci.

le c. Dites-moi donc que vous jurez, que vous détractez, que vous vous impatientez.

le p. Quelquefois on vous fâche & vous jurez, quelquefois les enfans n'obéissent pas & vous les frappez.

le c. Qui est-ce qui les frappe, est-ce moi ?

le p. Je ne le crois pas. le c. Est-ce vous ?

le p. Ni moi aussi.

le c. Mon bon ami, si vous ne vous expliquez pas mieux, je ne vous puis confesser

le p. Eh mon pere, nous sommes si grossiers nous jurons, nous frappons & nous nous enivrons. le c. Vous-même, jurez-vous ? frappez-vous ? le p. O que je m'en garde bien.

Il fait la confession des anges.

le p. Mon pere, je ne viens point à ce Sacrement avec toute la préparation & la contrition qu'il faudroit, je n'ai pas fait la pénitence qui me fut enjointe par la dévotion requise ; le jour que je communiai je ne fus pas aussi dévôt que je le voudrois être, depuis ce temps je n'ai pas servi ni aimé mon Dieu comme il mérite : je n'ai pas aimé mon prochain comme moi-même : je n'ai pas eu soin de mon ame tel que je devois avoir, je n'ai pas été assez soigneux de garder les portes de mes sens, de mes yeux, de mes oreilles

de ma bouche. Je m'accuse de tous ces péchés de la façon que Dieu les connoît, je m'accuse généralement de tout ce dont le monde, le diable & la chair me pourrout accuser à la mort & au jour du jugement.

le c. Mon cher ami, tout ce que vous dites-là ne sert de rien, si vous ne vous confessez pas mieux, je vais vous renvoyer

le p. Que voulez-vous donc que je dise mon pere ? que j'ai dérobé, n'ayant pas dérobé ; que j'ai juré n'ayant pas juré ; si vous voulez que je dise mieux, interrogez-moi s'il vous plaît, car je ne fais pas me confesser seul. le c. Répondez-moi donc, n'avez-vous jamais fait tort à personne ?

le p. Et pourquoi aurai-je fait tort.

le c. N'avez-vous jamais dérobé ?

le p. O ! Qui ne fait bien qu'il ne faut pas dérober. le c. N'avez-vous jamais juré ?

le p. Eh ! il se pourroit bien faire.

le c. Mais l'avez-vous fait ?

le p. Peut-être que oui, peut-être que non.

le c. Il faut que vous disiez si vous l'avez fait. le p. je n'en fais rien.

le c. Mon ami, vous voyez bien que depuis que vous me parlez, vous n'avez encore dit aucun péché ; car vous ne savez pas vous confesser ; allez l'entendre dans les Catéchismes & puis vous reviendrez.

DIALOGUE II.

Le Confesseur & le Pénitent idiot & rusé
qui ne dit pas tout.

Premièrement, il n'explique pas le nombre
de ses péchés.

LE Pénitent. Mon Pere, je ne me suis
pas confessé depuis six mois, & depuis
ce temps-là, j'ai juré Dieu.

Le confesseur. Combien de fois avez-
vous juré, car il faut déclarer le nombre
de ses juremens.

le p. Ça été bien souvent.

le c. Mais combien de fois à peu-près !

le p. Plus souvent qu'il ne faudroit.

le c. Mais encore combien de fois ?

le p. Tant de fois que je saurois le dire.

le c. Est-ce dix fois ? *le p.* Oui ; mon Pere.

le c. Est-ce cent fois ? *le p.* Je crois qu'oui.

le c. Est-ce cent fois ou dix fois ?

le p. Oui, mon pere, mettons-en tant
que vous voudrez, je ne vous puis pas
mieux dire. *le p.* J'ai querellé mon frere,
& me suis emporté contre lui.

le c. Combien de fois ?

le p. Toutes les fois que je l'ai vu.

le c. Combien de fois l'avez-vous vu ?

le p. Toutes les fois qu'il est venu à la ville.

le c. Combien de fois y est il venu ?

le p. Plus souvent que je ne voudrois.

Secondement il explique ses péchés.

le c. Avez-vous dit des menfonges.

le p. Oui, mon pere, mais qui s'en pour-
roit empêcher. *le c.* Avez-vous juré ?

le p. Oui, mais ma femme en est la cause,
car elle est si méchante qu'elle me fait dam-
ner. *le c.* L'avez-vous battue ?

le p. Il est bien force mais elle n'en
vaut pas mieux.

le c. N'avez-vous rien dérobé ?

le p. J'ai dérobé un boisseau de bled à
mon maître, mais c'est bien peu de chose.

le c. Combien valloit-il ? *le p.* Un écu.

le c. Il le faut rendre.

le p. Mais il me retient un écu de mes
gages. *le c.* Pourquoi le retient-il ?

le p. Parceque je lui ai rompu un outil
qui valoit un écu.

le c. Il lui faut donc payer cet outil.

le p. Mais ne lui est-il pas payé.

le c. Voulez-vous que cet écu paye l'outil.

le p. Oui. Il lui faut donc payer son bled.

le p. Ne s'en est-il pas payé, puisqu'il me
retient un écu sur mes gages.

Troisièmement, il n'explique point l'espèce
de ses péchés.

le p. J'ai dit du mal.

le c. Quel mal avez-vous dit ? car jurer mal dire du mal, mentir c'est dire du mal; détracter, c'est dire du mal; avez-vous mal parlé d'autrui ? *le p.* Oui, mon pere.

le c. Quel mal avez-vous dit ? car il faut expliquer la griéveté de la détraction, & devant combien de personnes vous avez détracté, si cela a porté & s'il porte encore quelque dommage au prochain & quel sorte de dommage, & depuis quel temps; dites-moi donc ce que vous avez dit ?

le p. J'ai dit, celui-là est ceci, celui-ci est cela.

le c. Mais que disiez-vous en particulier.

le p. Je disois, celui-ci est cela, celui-là est ceci, vous entendez bien, mon pere.

le p. J'ai menti.

le c. Il faut expliquer si votre mensonge a porté, & s'il porte encore dommage à quelqu'un, & la qualité du dommage : dites-le donc.

le p. Et qui le sauroit dire.

Ce qui suit r présente les fourberies de ces péneurs qui comme tant de grandes injustices ne s'accusent que du moindre péché qu'ils accompagnent, quoique l'exemple qu'on emploie ici n'arrive presque jamais, il explique néanmoins fort naïvement ce qu'on veut représenter.

le p.

le p. J'ai dérobé des ciseaux.

le c. Que valoient-ils ? *le p.* trois ou 4.

le c. Il faut les rendre. *le p.* Je vous prie, mon p., de me donner une autre pénitence.

le c. Je ne saurois vous en donner d'autre ; car il faut restituer nécessairement ce qu'on a dérobé. *le p.* Je n'oserois le faire.

le c. Il n'est pas nécessaire que vous vous déclariez, mais vous les rendrez secrètement si vous voulez, ou les ferez rendre par quelqu'autre. *le p.* Mon pere, je ne puis pas les rendre, donnez-moi s'il vous plaît quelqu'autre pénitence.

le c. Pourquoi ne les pouvez-vous pas rendre.

le p. C'est que ces ciseaux étoient attachés à une chaîne d'argent qui tenoit au bour.

le c. Quoi ! vous vous accusez d'avoir dérobé des ciseaux de 4 s. & vous ne dites point que vous avez dérobé une chaîne d'argent & commis un grand péché mortel : qu'avez-vous fait de cette chaîne !

le p. Je l'ai vendu dix écus, mais elle en valoit bien quinze.

le c. Je vous ordonne donc de restituer 15 écus.

le p. Pourquoi 15 écus. Je serois bien fort de restituer 15 écus d'une chose dont je n'en ai eu que dix, que celui là les rende

qui les a achetés à si bon marché.

le c. Mon ami, vous devez rendre non pas autant que vous avez vendu la chose dérobée, mais autant qu'elle valoit : A qui étoit cette chaîne ?

le p. Elle n'étoit à personne, car je l'ai trouvée.

le c. Ah ! si vous l'avez trouvée ce n'est pas un larcin, pourvu que vous la rendiez à celui qui l'a perdue, où l'avez-vous trouvée ?

le p. Je l'ai trouvée pendue contre l'Autel d'une chapelle, ou on l'avoit donnée par dévotion.

le c. Ah ! misérable, vous avez fait un larcin mortel & un sacrilège qui mérite la prison, & vous ne vous accusez que d'avoir dérobé des ciseaux de trois ou quatre sols.

le c. Qu'avez-vous encore dérobé ?

le p. Un feuillet de papier.

le c. Quel papier est-ce ?

le p. Ce n'étoit pas grand'chose.

le c. Quoiqu'il en soit, néanmoins il le faut rendre si le maître en a besoin.

le p. Mon pere, je ne le saurois rendre, parce que je l'ai brûlé.

le c. Pourquoi l'avez-vous brûlé ?

le p. C'est qu'il étoit au livre d'un hôpital à qui je payois une rente annuelle, tous les ans on me venoit tourmenter pour le paiement ; mais aujourd'hui, par la grace

de Dieu, ils me laissent en repos.

le c. Quoi ! vous appelez cela un larcin d'un feuillet de papier ! combien valoit le fond de cette rente ?

le p. Il valloit deux cent francs.

le c. Il en faut donc faire la restitution.

le p. Eh bien, mon pere, pour payer ce feuillet de papier, je restitueroi deux liards à l'Hôpital.

le c. Je vous ordonne de restituer, non pas les deux liards de papier, mais les deux cent francs du fond de cette rente & tous les arrérages du revenu que vous n'avez pas payé.

Il s'obstine contre son Confesseur,

le c. Voulez-vous du mal à quelqu'un ?

le p. Je ne parle point à mon frere.

le c. Depuis quel temps ? *le p.* Depuis 6 ans.

le c. Allez donc vous reconcilier avec lui, & puis vous viendrez vous confesser.

le c. Vous êtes-vous autrefois confessé de cette inimitié ?

le p. Oui, mon pere, j'ai toujours promis de me reconcilier.

le c. Vous êtes-vous confessé de tous les larcins que vous venez de me déclarer ?

le p. Oui, mon pere.

le c. Que vous disoit votre confesseur ?

le p. De fort bonnes raisons.

le c. Ne vous ordonnoit-il pas de restituer ?
le p. Oui, mon pere, mais j'ai toujours eu bonne volonté.

le c. La volonté n'est pas bonne si elle n'est efficace, & si elle ne fait ce qu'elle peut faire, c'est pourquoi, puisque jusqu'à présent vous avez trompé vos Confesseurs, je ne puis pas me fier prudemment à vous. Allez donc vous reconcilier avec vot e frere & restituer vos larcins, & puis je vous donnerai l'Absolution.

le p. Donnez moi seulement l'absolution, & je vous promets que je le ferai.

le c. Allez le faire & je vous la donnerai.

le p. Je veux communier tout-à-l'heure.

le c. Vous ne sauriez bien commanier que cela ne soit fait.

le p. Mais je vous promets que j'ai bonne volonté, & je le ferai.

le c. Puisque vous avez si souvent manqué de parole on ne doit pas se fier en vous.

le p. Mais que dira-t-on si on voit que vous me renvoyez sans absolution ?

le c. Ainsi qu'on y prenne garde je vous vas donner seulement une bénédiction, & l'on croira que c'est l'absolution.

le p. Ah! donnez-moi donc l'absalucion s'il vous plaît.

le c. Je ne puis pas le faire sans me dam-

ner & vous damner vous-même.

le p. Je n'ai jamais vu un tel Confesseur!

le c. Tous les bons Confesseurs vous auroient traité de la sorte, si vous vous fussiez confessé comme il faut.

le p. Si vous ne me donnez pas l'absolution vous serez cause que je ne gagnerai pas ce beau pardon.

le c. N'importe, car aussi bien vous ne le sauriez gagner avant que d'avoir fait ce que je vous dis. *le p.* Vous serez cause que je ne me confesserai jamais.

le c. Ah! misérable, vous montrez bien par vos paroles que vous n'êtes pas en état de vous confesser: Allez donc, retirez-vous d'ici.

le p. Vous ne me voulez pas donner l'absolution encore un coup.

le c. Non, je ne vous la donnerai jamais que vous ne fassiez ce que je vous dis.

le p. Vous ne me la voulez pas donner.

le c. Non.

le p. Et bien je vous promets que tout maintenant je me vais faire Huguenot.

le c. Allez donc, misérable, car puisque vous ne voulez ni restituer vos larcins ni vous reconcilier avec vos ennemis, vous méritez que les Huguenots vous ouvrent les portes de leurs Temples.

DIALOGUE III.

Le Confesseur avec la pénitente parleuse, qui dit trop.

LA Pénitente. Bon jour ; mon pere, & bonne fête ; comment vous portez-vous ?

le c. Dites votre confession.

la p. Mon pere, je suis une pauvre femme veuve chargée d'enfans & de dettes : je n'ai ni ami, ni abri, tel me doit qui me demande : ah ! mon pere, prêchez pour les femmes veuves, & vous gagnerez les œuvres de miséricorde.

le c. Com'ien y a-t-il que vous n'avez été à confesse.

la p. Il n'y a pas fort long-temps, car Dieu merci, j'ai coutume de me confesser souvent depuis que j'ai ouï dire autrefois à un Prédicateur que nous devons toujours nous tenir prêts, parce que nous ne savons ni le jour ni l'heure de la mort.

le c. Dites moi donc vite ment combien il y a de temps.

la p. Je vous dirai, mon pere, que j'ai coutume de me confesser, s'il plaît à Dieu, tous les premiers dimanches du mois, toutes les fêtes de notre Seigneur, de notre Dame, des Apôtres, car je suis de la Con-

frérie du Rosaire, du Scapulaire, du Cordon & de beaucoup d'autres.

le c. Dites en un mot, si vous le voulez, depuis quand vous vous êtes confessé.

la p. Vous saurez, mon pere, que je voulois me confesser dimanche passé, mais il me survint tant d'embaras à la maison que je ne pus jamais m'en dégager, & j'eus même bien de la peine d'entendre la dernière messe, si on ne l'eût dit un peu plus tard que de coutume, je crois que je l'aurois perdue.

le c. Ne voulez-vous pas me répondre ? en un mot, combien y a-t-il que vous vous êtes confessée ?

la p. Il y a un mois tout juste ; car c'étoit le quatrième jour du mois passé & nous sommes au cinq du courant : or écoutez mon pere, & vous trouverez que...

le c. C'est assez, ne parlez point tant, & dites-moi en peu de mots vos péchés.

Elle raconte les péchés des autres.

la p. J'ai un enfant qui est le plus méchant garçon que vous ayez jamais vu, il jure, il bat sa sœur, il fuit l'école, il me dérobe tout ce qu'il peut pour jouer, il fuit de méchants frisons, l'autre jour en courant il perdit son chapeau, enfin c'est un méchant

garçon je vous le veux amener, afin que vous l'endoctriniez un peu s'il vous plaît.

le c. Dites-moi un peu vos péchés.

la p. Mais, mon pere, j'ai une fille qui est encore pire; elle est opiniâtre, elle n'obéit jamais, je ne la puis faire lever le matin, je l'appelle cent fois: Catherine, plaît-il, ma mere, leve-toi promptement & descends: j'y vais, elle ne bouge: si tu ne viens vite, tu seras battue; elle s'en moque. Quand je l'envois à la Ville, je lui dis reviens promptement, ne t'amuse point cependant elle s'arrête à toutes les portes comme l'âne du Meunier, elle babille avec tous ceux qu'elle rencontre & quand elle me dit cela, je la bats, fais-je bien mon pere, plaît-il?

le c. Dites-moi vos péchés, & non pas ceux de vos enfans.

la p. Il se trouve, mon pere, que nous avons en notre rue une voisine qui est la plus méchante de toutes les femmes elle jure, elle querelle tous ceux qui passent, personne ne la peut souffrir ni son mari ni ses enfans, car bien souvent elle s'enivre, & vous me direz, mon pere, quelle est celle-là?

le c. Ah! gardez-vous bien de la nommer; car à la confession il ne faut ja n'ais
taire

faire connoître les personnes dont vous déclarez les péchés.

la p. C'est celle ci qui se vient confesser après moi; grondez là bien, car vous ne lui en sauriez trop dire.

le c. Taisez-vous donc, ne parlez que de vos péchés & non de ceux des autres
Pour dire un péché de deux mots, elle raconte des Histoires.

la p. Vous sarez, mon pere, mon ami, qu'un jour je me levai de bon matin pour m'en aller au marché: j'appelle ma voisine, plaît-il, voulez-vous venir au marché avec moi, fort volontiers, dit-elle, attendez-moi, venez donc vite, tout à l'heure; nous allons donc ensemble à la boucherie, je voulois acheter de la viande, on me vouloit donner tantôt de la brebis, car je la connois fort bien, & cela n'est pas mal-aisé à connoître, tantôt un endroit où il n'y avoit que des os, je n'en voulus point prendre, car mon pere, nous avons des bouchers que Dieu fait, prêchez bien contre eux, ils n'ont point de conscience.

le c. Ah! dites-moi vite ment votre péché.

la p. Tout maintenant, mon pere, comme je vis que je ne pouvois pas trouver mon compte à la boucherie, j'allai à la poissonnerie acheter des carpes; on me les vouloit

vendre douze sols la pièce, encore elles étoient toutes pourries, que dites-vous de cela, mon pere, n'est-ce pas une honte nous n'avons point de police en cette ville.

le c. Laissez-moi toutes ces historiettes, & dites vos péchés.

la p. Et bien, mon pere, pour couper court, puisque vous êtes pressé, j'allai acheter quelques herbes, des choux, de la salade & de la chicorée.

le c. Dites donc votre péché ?

la p. Ayant fait ma provision, je revins à ma maison toute seule, car ma voisine s'arrêta au marché; parce qu'elle a toujours beaucoup à faire avec plusieurs revendeuses.

le c. Voulez vous donc achever.

la p. Tout-à-l'heure; mon pere, tout-à-l'heure: quand je fus à ma porte, je pris garde qu'on m'avoit pris un peu de fumier bue j'avois amassé dans ma rue; quand je vis cela, Dieu fait si la colere me monta à la tête, car vous savez mon pere, qui perd son bien perd son sang; j'appelle ma fille, Catherine, pla-t-il ma mere, qu'est devenu notre fumier? je n'en fais rien, dit-elle, je demande à toutes mes voisines qui est-ce qui me l'avoit pris, ce n'est pas moi dirent-elles, moi, ni moi, alors j'ai donné au diable ceux qui me l'avoient pris; voila tout.

Elle fait des dénombrements inutiles.

la p. J'ai dit des imprécations à mon fils, à ma fille, à mon valet, à ma servante, au compagnon, à l'apprentif, au voisin & à la voisine.

J'ai dit à mon enfant qu'en dépit de toi, que puissè-tu crever, que la peste te vienne que le malin esprit t'emporte. J'ai querellé un homme, je lui ai dit vaurien, belître, la-ron, brigand, excommunié.

le c. Il ne faut pas répéter ici tout ce que vous avez dit, il falloit dire seulement que vous vous êtes impatientée contre plusieurs personnes, & que vous leur avez dit tout ce qui vous venoit à la bouche.

Elle répète des formules superflus.

la p. Mon pere, j'ai juré, mon pere, j'ai menti, mon pere, j'ai grondé.

le c. Laissez ce mot de mon pere, & dites simplement, j'ai juré, j'ai menti.

la p. J'ai mangé, je m'en accuse, j'ai menti, je m'en accuse, j'ai été paresseuse, je m'en accuse.

le c. Laissez aussi ces mots que vous répétez souvent, je m'en accuse.

la p. J'ai mal parlé, j'en demande à Dieu pardon, j'ai été indévôte, j'en demande à Dieu pardon.

le c. Il est superflu d'ajouter ces mots

j'en demande à Dieu pardon.

Je n'ai pas aimé mon prochain, je m'en accuse comme Dieu le connoît; je n'ai pas bien réglé mes sens, je m'en accuse comme Dieu le connoît.

le c. Laissez toutes ces formules qui ne servent de rien.

la p. J'ai menti à mon escient.

le c. Laissez cet à non escient.

Elle s'accuse de ce qui n'est pas péché.

la p. Ah! mon pere, j'ai fait un grand péché, hélas! je serai damnée, quoique mon confesseur m'ait défendu de le dire jamais, néanmoins, mon pere, je vous le veux déclarer.

le c. Ne me le dites point, puisque votre confesseur vous l'a défendu je ne le veux point entendre.

la p. Ah! n'importe, je vous le veux dire, c'est un trop grand péché; j'ai battu ma mere.

le c. Vous avez battu votre mere, ah! misérable: c'est un cas réservé, c'est un crime qui mérite la potence, & quand l'avez-vous battue?

la p. Quand j'étois petite à cinq ans.

le c. Ah! simple, ne savez-vous pas que tout ce que les enfans font avant l'âge de raison, qui est environ l'âge de sept ans,

ne sauroit être péché.

J'ai désiré ma mort dans l'impatience.

le c. Mais auriez-vous voulu être morte tout de bon.

la p. Oh que nenni; Je l'ai désirée à mon enfant.

le c. Auriez-vous voulu qu'il lui fut arrivé quelque mal.

la p. Ah! Dieu lui en préserve.

le c. Pourquoi dites-vous cela?

la p. Je me suis fâchée du bien d'autrui.

le c. Est ce que par envie vous avez été affligée que les autres eussent quelque bien.

la p. Non, mais j'eusse voulu que le bon Dieu m'en eût donné autant.

Je me suis réjouie de la mort d'un fils que j'avois qui étoit muet aveugle & paraitique.

le c. Pourquoi vous êtes-vous réjouie est-ce parce que vous lui souhaitiez du mal.

la p. Non, mais parce que je me voyois délivrée d'une grande peine qu'il nous donnoit à tous.

le c. Cela n'est pas péché.

la p. Je me suis réjouie de la mort de mon oncle qui m'a laissé son héritage.

le c. Vous êtes-vous réjouie de la mort ou d'avoir son héritage.

la p. Ce n'est que de son héritage.

Ce n'est pas aussi un péché.

la p. J'ai fait juger témérairement d'un garçon & d'une fille que j'ai vu en cachette le comporter mal.

Cela n'est pas aussi un péché ni un jugement téméraire ; quand il vous donnent un juste sujet de juger mal d'eux & vous pécheriez alors si vous jugiez qu'ils font bien.

la p. J'ai travaillé les fêtes & dimanches.

le c. Qu'el travail avez-vous fait,

la p. J'ai attaché avec un point d'aiguille le collet ou pour-point de mon enfant.

le c. Cela n'est rien.

la p. J'ai juré Dieu.

le c. Vous avez juré Dieu ! Voilà qui est fort scandaleux à une femme, & quel jurement avez-vous fait ?

la p. J'ai dit ma foi.

le c. Cela ne s'appelle pas jurer Dieu, mais seulement jurer sa foi, & quoiqu'il ne le faille jamais jurer, ce n'est pas toujours un péché.

la p. J'ai blasphémé.

le c. Comment disiez-vous ?

la p. Je disois chienne à ma vache.

Elle augmente le nombre de ses péchés.

la p. J'ai dit de grandes imprécations à mon enfant.

le c. Combien de fois ?

la p. Dix mille fois.

le c. Comment pouvez-vous en avoir tant dit depuis un mois ?

la p. Ah ! mon pere, je n'en ai dit en tout que sept ou huit, mais j'aime mieux dire plus que moins.

le c. Il ne faut jamais dire plus de péchés que ce qu'on a commis.

Elle employe des formulaires de matières qui ne signifient rien.

la p. Mon révérend Pere, je suis une très-grande péchereffe remplie d'amour propre, je n'ai pas le soin de me corriger de mes péchés, je n'ai pas fait la pénitence qui me fut enjointe avec toute la dévotion requise.

le c. Tout cela ne signifie rien.

la p. Je n'ai pas aimé Dieu de tout mon cœur, de toute mon ame & de toutes mes forces, ni mon prochain comme moi même.

le c. Laisse aussi tout cela.

la p. Mais, mon pere, je l'ai appris dans un livre, & je ne me confesse jamais autrement.

le c. C'est pour cela que vous ne vous confessez jamais bien.

la p. Je ne viens point à ce Sacrement de pénitence avec préparaaion, ni avec

la contrition qu' il faut.

le c. Si cela est, allez donc vous mieux préparer.

la p. Mais j'ai fait le mieux que j'ai pu.

le c. Pu s' que vous avez fait le mieux que vous avez pu, ne vous accusez pas de n'avoir pas fait ce que vous pouviez.

la p. Je n'ai pas donné ma première pensée à Dieu.

le c. Lui avez-vous donné la seconde ou la troisième ? ne voyez-vous pas que tout ce que vous dites-là n'est qu'un amusement.

Elle fait des demandes inaiscrites.

la p. Mon Pere, enseignez-moi l'Oraison de sainte Marguerite ou l'Obscuro, & je prierai Dieu tous les jours pour vous.

le c. Je n'ai pas le loisir ici, mais allez au cathécisme, & vous l'apprendrez.

la p. Jen'en vais donc vous dire toutes les prières que je dis en me levant & en attendant la Messe afin que vous voyez si je dis bien.

le c. Bonne femmes, on ne vient à confesse que pour dire les péchés qu'on a fait.

la p. Et bien, mon pere, laissons donc cela, & parlons d'une sœur que j'ai qui est extrêmement pauvre, & qui a cinq ou six enfans qui meurent de faim, & je vous prie de lui faire quelque charité, elle en a bien besoin.

le c. On ne doit point demander ni donner l'aumône à la confession.

la p. Je n'ai donc plus qu'une chose à vous dire, de peur de vous importuner, il y a un homme de cette ville qui me doit dix écus depuis plus de dix ans, je n'en puis avoir aucune raison, quoique je lui aie fait parler par beaucoup de gens, je vous prie de me faire payer.

le c. Amenez-le moi, je l'exhorterai à le faire.

la p. Il ne vaudra pas venir : mais il faut, s'il vous plaît, que vous l'alliez trouver.

le c. Je ne puis pas y aller, retirez-vous d'ici, faites place aux autres, & ne me faites pas perdre d'avantage de temps ; mais allez apprendre à vous mieux confesser.

DIALOGUE IV.

Le Confesseur & le pénitent instruit, qui dit bien.

LEPÉNITENS. Mon pere, bénissez-moi car j'ai péché : *Confiteor Deo omnipotenti*, il continue jusqu'à *inimicus culpâ.*

Il y a environ trois mois que je ne me suis confessé.

En ma confession j'oubliai de dire que j'avois manqué une fois par ma faute d'assister à la Messe un jour de Fête.

On me donna pour pénitence de dire trois fois mon chapelier, & de n'aller point boire au cabaret durant trois mois, j'y ai été une fois par complaisance. Depuis cette confession, j'ai manqué de prier Dieu le matin après m'être levé, & le soir avant que de me coucher, trois ou quatre fois.

J'ai juré Dieu en colere trois fois, & en présence de mes domestiques.

J'ai dis des imprecations environ deux ou trois fois chaque semaine, mais je ne souhaitois pas qu'il arrivât du mal à ceux contre qui je les disois.

J'ai travailé un jour de fête sans nécessité environ trois heures, & j'ai fait travailler avec moi mon valet; mais c'étoit en secret & sans scandale.

J'ai querellé ma femme trois ou quatre fois & une fois dans mon enportement je lui ai donné un soufflet.

J'ai oui une fois mon fils qui juroit Dieu, & je ne l'en ai pas corrigé.

J'ai été mal avec mon frere pendant deux mois: je lui ai souhaité la mort toutes les fois que je le rencontrais, & c'étoit une fois chaque semaine, mais je me suis

réconcilié avec lui avant que de venir ici.

J'ai mal parlé de ma femme; j'ai dit devant trois personnes que je l'avois vu se comporter mal avec un homme, cela étoit faux: mais j'ai défabulé ces personnes, & elles ne le croient pas.

J'ai dérobé un septier de bled qui valoit un écu, depuis ce temps l'homme à qui je l'ai pris m'a fait tort de trente sols: voilà les autres trente sols que je lui dois & que je vous prie de lui rendre: vous trouverez dans ce billet le nom & la rue de celui à qui il faut restituer.

Je me suis souvenu qu'étant à la guerre j'ai dérobé une poule à un payfan, elle valoit douze sols, je ne puis lui payer, mais je suis prêt d'en faire à son intent on les aumôniers que vous m'ordonnerez.

En mesurant du bled j'ai fait tort à chaque mesure d'une poignée, le tout monte près d'une charge chaque fois, j'avois dessein d'amasser une somme notable j'ai fait ces fausses mesures environ cinquante fois, ce sont cinquante intons mortelles. Depuis ce temps j'ai restitué à ceux que je connoissois, j'ai donné le reste à l'hôpital.

Je ne me souviens pas d'autres choses: *culpa, mea culpa, mea maxima culpa*

Après cela le Confesseur l'exhorte ainsi qu'il le juge nécessaire , il lui impose une pénitence, l'absout & le renvoie en paix.

F I N.

APPROBATION.

J'AI soussigné, Maître ès Arts en l'Université de Paris, j'ai lu, par ordre de Monsieur le Lieutenant-Général de Police, un petit Livre intitulé: *L'accusation faite du vrai pénitent*, dont on peut permettre l'Impression. A Paris, ce premier Mai 1724.

PASSART.

PERMISSION.

Permis d'imprimer, A Paris, ce deux Mai 1724.

RAYOT D'OMBREVAL.